



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81 / 06 30 17 47 53
E-mail : snu23@snuipp.fr

Guéret le 25 juin 2019

Monsieur le Directeur Académique
des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de la Creuse

Objet : mesures de prévention et de sécurité en période de canicule

Monsieur le Directeur Académique,

A compter du lundi 24 juin 2019, la Creuse est placée en vigilance orange pour un épisode de canicule exceptionnelle.

Les recommandations ministérielles indiquent : « Garder les enfants dans une ambiance fraîche. Vérifier la fonctionnalité ou l'installation de stores et/ou volets. Fermer les volets et les rideaux des façades les plus exposées au soleil durant toute la journée, disposer d'un thermomètre par salle...»

Nous nous étonnons du décalage entre les recommandations ministérielles et la réalité des écoles.

En effet, concrètement, la réalité des écoles est la suivante :

- de nombreuses écoles ont des baies vitrées qui vont aggraver la chaleur dans les locaux, la plupart n'ayant ni rideaux occultants ni volets. La climatisation n'existe pas, et les ventilateurs sont rares.
- les points d'eau sont parfois insuffisants
- les cours d'école ne sont pas toutes ombragées, leurs sols en bitume conservent la chaleur au fil des nuits ...

Dans ce contexte, nous nous inquiétons fortement sur la capacité des enseignants à assurer la sécurité physique de leurs élèves. La santé d'enseignants pourrait elle-même être menacée.

En tous les cas, nous refusons que les directeurs, directrices d'école et les équipes se retrouvent seules à gérer les situations difficiles qui vont se présenter.

Nous regrettons également l'absence de consignes/recommandations départementales concrètes communiquées à l'ensemble de la profession.

C'est pourquoi, nous vous demandons :

- de vous adresser à toutes les communes ayant des écoles afin que les municipalités prennent toutes les dispositions matérielles pour assurer la sécurité des élèves et des agents fréquentant l'école et donnent une suite favorable aux demandes et besoins exprimés par les enseignants pour assurer cette sécurité.
- d'adresser à l'ensemble des écoles un rappel des signes symptomatiques des coups de chaleur, déshydratation et/ou insolation, les procédures à suivre selon les cas ainsi que les référents départementaux à qui s'adresser en cas de besoin.
- d'autoriser les enseignants à inviter les parents qui le peuvent à garder leur(s) enfant(s) à domicile

Ensuite, nous vous rappelons les termes de la note sur « l'ambiance thermique dans les locaux », publiée par l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement : « Selon

l'Organisation mondiale de la santé, des risques d'atteinte à la santé sont réels lorsque les températures dans les locaux sont inférieures à 14°C ou supérieures à 30°C ».

Si de telles températures étaient constatées, afin de garantir la sécurité et la santé des élèves comme des agents, nous vous demandons de bien vouloir donner la consigne aux maires, en accord avec les services de la Préfecture, de procéder à la fermeture des écoles concernées.

Enfin, certains que de tels épisodes caniculaires risquent à terme de se répéter, nous serions favorables à ce que le CHS-CT soit saisi sur les questions d'ambiance thermique dans les bâtiments scolaires afin de dresser des préconisations à destinations des collectivités en la matière ainsi qu'un protocole à destinations des personnels enseignants.

Certains de notre attachement partagé à garantir la santé et la sécurité des personnels et des élèves fréquentant les écoles du département, nous vous prions de recevoir nos sincères salutations.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive 'L' followed by the name 'MARQUÈS' in a more formal, slightly spaced-out font.

Secrétaire départemental du SNUipp-FSU 23